

**APPEL 2023-2024 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ
PRIX DE L'ICAB
EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DE CANCEROLOGIE ARSENE
BURNY DU CHU DE LIEGE**

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

En 2022, le Conseil de Gouvernance de l'Institut de Cancérologie Arsène Burny du CHU de Liège a décidé de créer le « Prix de l'ICAB ».

En 2023, le Conseil de Gouvernance de l'Institut de Cancérologie Arsène Burny du CHU de Liège remettra 2 prix :

- Un prix, **d'un montant de 10.000€**, destiné à soutenir **un projet de recherche clinique**, translationnelle ou fondamentale **dans le domaine du cancer**. Ce prix est destiné pour moitié au lauréat, soit 5.000€, et pour moitié au soutien des frais de fonctionnement du projet, soit 5.000€.
- Un prix, **d'un montant de 5.000€**, destiné à soutenir **un projet en faveur du bien-être des patients dans le domaine du cancer**.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- Ces subsides sont destinés à **un médecin du CHU de Liège, âgé de moins de 35 ans** (à la date du 24 mai 2023), travaillant principalement **dans le domaine du cancer, sur un projet à finalité médicale ou en faveur du patient ;**

- Le dossier de candidature doit comprendre :

- o Le formulaire de candidature dûment complété
- o Le curriculum vitae du porteur de projet (maximum 3 pages) + liste des publications scientifiques des 10 dernières années
- o Une lettre de motivation

- Le **formulaire de candidature** peut être complété **en Français ou en Anglais**.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!)** pour le **24 mai 2023 MIDI au plus tard**. **ATTENTION** : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Les dossiers seront examinés par une commission composée du Pr Arsène BURNY, du Président de la CPFR de la Faculté de Médecine et de membres du Conseil de Gouvernance de l'ICAB.

- La Commission d'évaluation se réserve le droit d'auditionner certains candidats.

- Le projet devra être validé par le Comité d'Ethique avant attribution finale.

- Le prix ne peut être octroyé plus d'une fois à la même personne.

Le subside sera officiellement **annoncé lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq qui se déroulera le jeudi 19 octobre 2023**. Il sera **disponible à partir du 1^{er} janvier 2024 et ce pour une durée de 2 ans**.

Le porteur de projet s'engage par écrit :

- à faire référence à l'ICAB et à la Fondation Léon Fredericq dans les publications réalisées grâce à leur aide ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de l'ICAB et de la Fondation Léon Fredericq pour promouvoir la Recherche et la Lutte contre le cancer.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (Faisabilité, Approche méthodologique, Financement) (25%)
- **Qualité du porteur de projet** (CV, Publications scientifiques). (75%)